



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE

Séance du 28 juin 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-huit juin
à 20 heures 30, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie
sous la présidence de Monsieur Denis TURREL,
au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière du 21 juin 2018

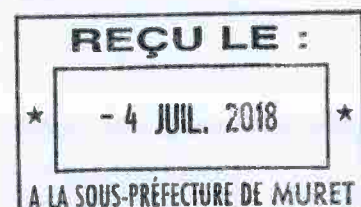
Délibération N°02 06 18	Budget Principal : décision modificative n°2
----------------------------	--

Etaient présents : AUDOUBERT Michel, BAGGIO Thierry (remplaçant de AUDOUBERT René), BARBERO Michel, BERET Marie-José (remplaçante de SENECLAUZE Christian), BAROUSSE Stéphane, BEDEL Philippe, BENARFA Ali, BROS Bernard, BRUN Karine, CARRASCO José, COSTES Alexandra, DEDIEU-CASTIES Françoise, DEJEAN Daniel, DEJEAN Henri, DUPONT Michèle, FERRAGE Pierre, FORGET Éric, GALY Maurice, GILAMA Chantal, GREGOIRE Anne-Marie, GRYCZA Daniel, LABORDE Amédée (remplaçant de GAY Jean-Louis), LEFEBVRE Patrick, LIBRET-LAUTARD Madeleine, MAILHOL Béatrice, MASSARUTTO Patrick, MAURY Robert (remplaçant de DEVIC henri), MESBAH-LOURDE Pascale, MICHEL Robert, RACCA Jean-Pierre, RIAND Sandrine, SALAT Éric, SEGUELA Jean-Louis, SUZANNE Colette, TURREL Denis, VIEL Pierre, VIGNES Michel

Pouvoirs : CAZARRE Max (pouvoir donné à BAROUSSE Stéphane), CESAR Jean-Claude (pouvoir donné à AUDOUBERT Michel), DANES Richard (pouvoir donné à FORGET Éric), DELSOUC Marc (pouvoir donné à GRYCZA Daniel), FEUILLERAC Jean-Paul (pouvoir donné à RIAND Sandrine), LEMASLE Patrick (pouvoir donné à DEJEAN Henri), MEDALE GIAMARCHI Claire (pouvoir donné à MAILHOL Béatrice), VEZAT-BARONIA Maryse (pouvoir donné à BARBERO Michel)

Etaient Excusés : BERNARD Marie-Christine, BIBES-PORCHER Ghislaine, BOUVIER Claude, CARRERE Gérard, COT Jean, DELAVERGNE Evelyne, FAUSTINI Marie-Claire, HALIOUA Jean-Louis, ISRAEL Pierre, LEBLANC Daniel, NAYA Anne-Marie, TEMPESTA Marie-Caroline,

Secrétaire de séance : SALAT Éric



OBJET : Budget Principal : décision modificative n°2

Monsieur le Président expose aux membres de l'assemblée qu'il convient d'apporter les modifications suivantes au Budget principal pour corriger des écritures sur des exercices antérieurs et affecter les opérations pour compte de tiers :

Article	Objet	Dépenses	Recettes
673 - 01	Annulation mandat exercice antérieur	80 000,00 €	
Total Chapitre 67 Charges exceptionnelles		80 000,00 €	
7478 - 01	Autres participations		80 000,00 €
Total Chapitre 74 Dotations et participations			80 000,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		80 000,00 €	80 000,00 €

Article	Objet	Dépenses	Recettes
4581 - 01	Opérations sous mandat	52 000,00 €	
Total Chapitre 45 Opérations sous mandat		52 000,00 €	
4582 - 01	Opérations sous mandat		52 000,00 €
Total Chapitre 45 Opérations sous mandat			52 000,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		52 000,00 €	52 000,00 €

Vu l'avis favorable du bureau en date du 21 juin 2018

Entendu l'exposé du Président,

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'accepter les modifications apportées au Budget Principal telles que présentées ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles et nécessaires à ce dossier.

Pour copie conforme,
Adopté à l'unanimité

Le Président,

Denis TURREL



Délibération publiée,
transmise au Représentant
de l'Etat et certifiée exécutoire
à compter du 04/07/2018...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.